

## **BILAN ACTIVITÉS 2020 – 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2021**

### **FFP BIODANZA**

#### **La pandémie Covid-19**

Notre dernière assemblée générale a eu lieu le 29 février 2020 à Lyon. Le début de l'année 2020 a donc été consacré à sa préparation. Le 1<sup>er</sup> confinement lié à la pandémie du Covid-19 à compter du 16 mars a de fait entraîné un arrêt complet des activités liées à la Biodanza. La levée du confinement au 11 mai 2020 n'a pas mis de terme à la crise sanitaire ni à la restriction des activités.

L'année 2020 a été difficile pour toute la profession et pour le bureau, avec cette question centrale : comment garder le lien ? Déconfinement, port du masque dans les espaces publics, reconfinement, couvre-feu, ont grandement limité les possibilités d'exercice de la profession.

L'année 2021 a commencé avec ces mêmes restrictions mais, au vu des mesures de déconfinement annoncées en mai par le gouvernement, il semble que nous puissions reprendre une activité normale à compter du 30 juin.

Durant cette période, la question s'est posée de maintenir ce lien en proposant des séances en visioconférence. Après un premier avis de l'IBFed et de l'ASSEB, nous avons relayé la consigne consistant à dire que la Biodanza ne peut se faire à distance. Puis des expérimentations individuelles ont eu lieu et deux écoles (en Suisse et au Québec) ont produit un livret relatant leurs expérimentations. Certains facilitateurs se sont approprié ce type de pratique, d'autres n'en avaient pas le souhait.

Prenant en compte les consignes gouvernementales interdisant toute pratique collectives de contact, nous avons en avons systématiquement recommandé le respect.

Une partie des adhérents le souhaitait et nous remerciaient de respecter le cadre réglementaire°; une autre partie nous le reprochait estimant qu'il était nécessaire de transgresser les interdits.

Notre point de vue a été que la Fédération n'est pas là pour choisir, mais pour informer les adhérents sur la réglementation en cours dans le pays et les inviter à s'y conformer. Nous l'avons fait sur la base des recommandations de l'IBFed, à l'instar des autres associations de facilitateurs de Biodanza des autres pays.

Il n'était pas aisé de faire le tri dans les annonces et les décisions régulières liées à la situation sanitaire actuelle. L'Etat donne des consignes, mais la charge de leur mise en œuvre revient au préfet de chaque département, en lien avec les élus locaux.

Après il faut également interpréter les annonces des politiciens, des experts médicaux, des journalistes, faire la synthèse de toutes ces prises de position, qui ne rendent pas toujours plus clair ce qu'on peut faire ou pas... Souvent nous nous sommes référés à la réglementation applicable aux activités sportives et aux communiqués de la Fédération Française de Danse, qui regroupe différents types de danse et qui est agréée par le ministère des Sports.

Début 2021 nous avons envisagé de demander l'aide d'un conseil juridique auprès d'un avocat spécialisé en droit administratif. Elle aurait été utile au moment de sa publication, mais les conditions réglementaires changeaient régulièrement. Le coût était très élevé et nous avons renoncé car la prestation ne proposait pas de veille juridique ni d'actualisation en fonction de l'évolution des consignes sanitaires.

Essayer d'être le plus objectif possible, analyser sans jugement et avec logique par rapport aux informations qui nous ont été transmises nous a beaucoup préoccupé et nous avons toujours veillé à ne pas être dans un jugement négatif péremptoire de certaines pratiques qui ne nous semblaient pas souhaitable au regard du respect de la réglementation.

Ainsi nous sommes restés dans un esprit positif, encourageant ceux qui nous faisaient part de leurs doutes.

### Ce qui a été réalisé dans ce contexte

Le bureau a pu se réunir régulièrement en 2020-2021 sur la base mensuelle habituelle en ayant le quorum nécessaire pour prendre les décisions.

En 2020, Il y a eu également des réunions entre les correspondants fédéraux et le bureau.

Différentes communications d'accompagnement : Dès le 20 mars 2020 et ceux tout au long de l'année, nous avons communiqué :

- sur les décisions liées à la pandémie et les conséquences pour nos adhérents,
- sur le remboursement ou report des paiements des participants au cours ou stages de Biodanza.
- sur les aides possibles pour les salarié-e-s des associations, pour les professions libérales et auto-entreprise.
- conseils à des collègues ayant eu des problèmes de paiement de salle.

Transmission des messages d'IBFédération ou de l'ASSEB France sur la crise sanitaire et d'autres questions.

**Soutien au paiement de l'adhésion 2020** : nous avons eu quelques demandes de réduction du montant de la cotisation 2020 qui ont toutes été validées en réunion de bureau suite à la baisse des ressources de certains de nos adhérents.

**Journée Mondiale** : 2020 était l'année du 10<sup>ème</sup> anniversaire du décès de Rolando Toro et le bureau a validé lors de la dernière assemblée générale de donner un soutien de 100 € par projet pour soutenir des projets action sociale.

Ce sont en tout 10 projets soit 1 000 € qui ont été attribués entre janvier et mars.

La journée mondiale 2020 n'a cependant pas pu avoir lieu.

Il a été décidé de maintenir ces subventions aux bénéficiaires, pour une utilisation sur une date ultérieure.

En 2021, la journée mondiale était également compromise. Nous avons promu la visioconférence proposée par l'ASSEB France, une belle initiative, qui a réuni beaucoup de professionnels de la Biodanza.

**Soutien forums locaux** : Nous avons reçu un projet pour le salon Bio de Carcassonne le 20/01/2020. Une aide de 400 € a été attribuée.

**Commission Action Sociale** : Nous avons accordé le 22/02/2020 notre soutien à un projet Biodanza et ATD Quart Monde à Epinal pour un montant de 613.99 € (loyer local et autres frais).

Le budget en fonds dédiés à l'action sociale pour accompagner les projets à venir est de 7 657,11 € à la fin de 2020.

**Aide pour les rencontres entre pairs** : le 10/03/2020, une aide de 56 € ( frais de location d'une salle) pour l'organisation des réunions entre pairs par une correspondante fédérale.

**Groupe de travail flyer commun** : Claire Amiraux qui a travaillé sur ce projet depuis la dernière assemblée générale et l'a conduit au bout avec l'aide d'une prestataire extérieure.

Le paiement de 550 € a été fait le 5 juin 2020. Il est disponible gratuitement sur le site internet – côté adhérents.

Tous nos remerciements à Claire Amiraux pour son suivi qui a permis l'aboutissement du projet.

### Groupe de travail « musiques – exercices – logiciels et qualité » - Questionnaire sur les logiciels

Le questionnaire sur les logiciels de musique proposé par Julie Lebreton a été envoyé aux adhérents le 14/06/2020. Julie, prise par des contraintes personnelles, n'a pas retravaillé sur le sujet depuis.

Pierre-Henry Delecourt a présenté son travail extrêmement riche sur les catalogues musiques – exercices aux membres du bureau le 03/11/2020 en réunion à distance.

Lors de cette présentation, il a été convenu les points suivants :

- Pierre-Henry mettra à disposition ce travail gratuitement.
- L'état des lieux des divers catalogues connus sera diffusé tel quel sans en faire une synthèse (après quelques corrections mineures).
- Avant diffusion de ce travail, ce travail devra être validé par un didacticien, choisi par Pierre-Henry.
- L'autorisation des auteurs des documents non CIMEB utilisés en tant que source, sera demandée.

Concernant le thème piloté par Olivier Pouzet (qualité musicale), il n'y a pas eu d'avancée.

Un grand merci à tous car le travail de ce groupe en 2020 a été conséquent.

### Groupe de travail « besoin en formation continue »

Le questionnaire a été envoyé le 23 mars 2020. Il y a eu 134 réponses. Le groupe de travail ne s'est pas réuni ensuite, mais nous joignons en annexe une synthèse des résultats qui sera transmise à l'ASSEB, pour prise en compte des thématiques relevant de leur domaine de compétence. Nous verrons de notre côté si des formations généralistes peuvent être mises en place par la Fédération.

**Réunion ASSEB / Fédération** : 1<sup>ère</sup> réunion entre nos 2 instances. Elle s'est déroulée en visioconférence le 18 mai 2020. Un bon climat relationnel, basé sur la confiance et le respect de nos rôles respectifs – dont certains restent encore à définir – s'est installé entre l'ASSEB France et notre association de facilitateurs. Nous nous en félicitons.

Le 21/05/2020 : envoi d'une fiche de **recensement Biodanza action sociale – public spécifique** aux adhérents pour préparer la reprise.

**Notre métier : Intégration du métier Biodanza dans le code Rome – Pole Emploi** : Le référent du dossier est Hervé Farcis. Demande envoyée aux services compétents le 06/12/2020 pour l'inscription du métier de professeur de Biodanza dans le fichier G 1202 – animation d'activités culturelles ou ludiques, dans lequel sont référencés notamment les professeurs de Yoga et de Taï Chi.

Dans sa réponse du 10/12/2020 Pôle Emploi nous a confirmé l'enregistrement de notre demande et que nous pouvons effectivement faire référence à cette fiche métier pour notre profession. Reste à savoir si l'intitulé spécifique « professeur de Biodanza » pourra y être indiqué précisément.

**Gratuité et cotisation réduites 2021** : Lors des réunions de bureau des 13 et 20/01/2021, au vu de la situation comptable, il a été décidé que la ré adhésion en 2021 serait gratuite pour tous les adhérents à jour de leur cotisation au 31/12/2020 et à tarif très réduit pour les nouveaux adhérents (15 € actif, 5 € aspirant et 2 € sympathisant et pour la adhérent via APBPACA 5 € actif et 2 € aspirant).

Nous voulions ainsi soutenir par un geste de solidarité l'ensemble des adhérents.

En février-mars 2021, le bureau a organisé **8 réunions régionales** à distance qui ont permis d'être à l'écoute des adhérents, afin d'évaluer comment la Fédération pourra accompagner au mieux le redémarrage des activités.

Le président a été présent à chaque réunion, avec au moins un autre membre du bureau, et ce sont en tout 51 adhérents qui y ont participé.

Cela peut paraître peu mais avec la durée des restrictions sanitaires, la lassitude, nous sommes satisfaits. Cela a permis au bureau de prendre du temps pour écouter les besoins, les désirs des adhérents qui ont été motivés par cette proposition. Nous les remercions bien chaleureusement de leur présence, car nous avons aussi besoin de nous sentir soutenus dans nos propositions.

Le 6 mai 2021, **une réunion avec APBPACA** s'est tenue sur le thème **de l'action sociale** à la demande de l'association régionale. La réunion a été coordonnée par la commission action sociale de la Fédération. Elle a permis de présenter l'animation vers différents publics spécifiques. Les aspects économiques ont également été présentés, avec l'institution ayant des budgets pour l'animation qui paie une prestation ou les autres cas où il faut obtenir des subventions publiques ou privées ou animer bénévolement. La réunion a été très appréciée.

**Action communication** : Le 20/10/2020, le bureau a attribué un budget de 1 500 € en fond dédiés afin de faire monter le budget dédié à **5 070 €** avec à l'esprit d'avoir suffisamment de ressources pour soutenir l'ensemble des adhérents lors de la reprise.

La communication est un besoin régulièrement évoqué par nos adhérents notamment pour assurer le redémarrage de l'activité en septembre prochain.

Nous avons contacté une attachée de presse afin de mettre en place une stratégie de communication en ce sens. Le budget dédié nous permet de financer une campagne d'influence sur 6 mois dans les revues et magazines les plus pertinents. Il ne s'agit pas d'acheter de la publicité, mais de sensibiliser les journalistes à la Biodanza, afin qu'ils perçoivent l'activité comme intéressante pour leur lectorat et les incite à écrire des articles ou solliciter des entrevues ou des reportages.

En mai et juin 2021 : préparation de l'assemblée générale par les membres du bureau.

#### **VOTE SUR LE BILAN D'ACTIVITES 2020 - 2021**

Après présentation et débat, il y a vote de l'Assemblée Générale :

- le bilan d'activités 2020 - 2021,

Cette délibération est adoptée à .....

Bilan d'activités 2020-2021 validé lors de l'assemblée générale du 26 juin 2021

**FEDERATION FRANÇAISE DES PROFESSIONNELS DE BIODANZA – [ffp.biodanzagmail.com](mailto:ffp.biodanzagmail.com)**

21 rue Saint Jacques 91410 DOURDAN

Adresse postale : chez Jacques Lidin, Secrétaire 16, rue de l'Orme Bat D Appt 274 75019 PARIS

Association déclarée sous le numéro **W 911000935**

**SIREN : 819 617 150 Code APE 9499Z**